

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance (CPE) La ribambelle en folie Ltée	Numéro de permis 2001910	Date d'inspection Le 28 septembre 2021
Nom de l'établissement Halte scolaire la Ribambelle en Folie Ltée		Numéro de téléphone (506) 423-6401
Adresse 40 rue De L'École Saint-Léonard NB E7E 1Y6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	18 juin 2021	28 sept. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La routine quotidienne a été ajouter sur le babillard lors de ma visite.			

Commentaires généraux
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des effets personnels, des espaces de rangement et de l'alimentation. Observation de la collation. On m'informe qu'après la collation, les enfants vont à l'extérieur.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 septembre 2021

Date

original signé par
Tina Marquis

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 septembre 2021

Date